



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

activités

Question écrite n° 68646

Texte de la question

Suite à sa récente décision d'autoriser les mamans voilées à accompagner les sorties scolaires, Mme Virginie Duby-Muller interroge Mme la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur sa vision de la laïcité à l'éducation nationale. Il semblerait, en effet, que ses propos émis lors d'une audition le 21 octobre 2014 devant l'Observatoire de la laïcité, entraînent un renversement des règles en vigueur : « l'acceptation de la présence des mamans aux sorties scolaires devant être la règle et le refus l'exception ». Des éclaircissements et des clarifications juridiques ayant été demandés par les acteurs du terrain, elle lui demande si elle compte par conséquent abroger la circulaire Chatel, qui en 2012, posait la possibilité d'interdire de sortie scolaire les parents « manifestant leurs convictions religieuses, politiques ou philosophiques ». Ou si en définitive, vu le nouveau trouble actuel, il ne serait en pas plus raisonnable -afin de ne pas rouvrir un dossier délicat- de légiférer de nouveau en décidant d'inclure les sorties scolaires dans la loi de 2004 comme le propose le député Ciotti dans sa récente proposition de loi.

Données clés

Auteur : [Mme Virginie Duby-Muller](#)

Circonscription : Haute-Savoie (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 68646

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [11 novembre 2014](#), page 9435

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)